



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Représentés : 7

Votants : 21

L'an deux mille quinze

Le trente juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Juin 2015

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, ZATTARA Dominique.

POUVOIRS : ALBERTINI Paule à GIUDICELLI Isabelle, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, LORENZI Vincent à MORDICONI Jean-Thomas, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ZATTARA Dominique, SOLET Anne-Marie à ALBERTINI Josepha, ZAMBONI Jean-Baptiste à Ciavaldini Anne-Marie

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Patrick,

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

30-06-15-1 Objet : Cession parcelle lieu-dit Suale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'opportunité de céder une parcelle communale lieu-dit Suale.

En effet, la commune est saisie d'une demande d'acquisition de terrain lui appartenant, à Casamozza-Brancale, concernant la parcelle BE 92, d'une contenance de : 5 000 m², classée en Zone UI du P.L.U.

Cette demande émane de la Société VIA INVEST, dont le gérant est Monsieur Jean-Marc Cermolacce, par courrier en date du 19.02.2015.

Pour mémoire, le terrain précité est loué par cette société depuis le 01/01/2002.

Le terrain a été évalué par le service des domaines à 236 000 € (soit 47.20 €/m2) en tenant compte du fait que les bâtiments appartiendront à la mairie en fin de bail.

Le Maire propose de donner un avis favorable à la demande d'acquisition foncière de la Société VIA INVEST, au prix de 40 €/m2.

Un plan du secteur concerné est annexé à cette délibération

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

-d'accepter la proposition de Monsieur le Maire

-de donner son accord pour procéder à la cession de la parcelle BE92, classée en zone UI du PLU, d'une superficie de 5000 m2, à raison de 40 €/m2, à la société VIA INVEST, dont le gérant est Monsieur Jean-Marc Cermolacce, soit un montant total de 200 000 €

-d'autoriser le Maire à signer l'acte auprès de l'étude notariale MAMELLI, sise à Saint Florent

-d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

VOTE : Unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 30 juin 2015

Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Représentés : 7

Votants : 21

L'an deux mille quinze

Le trente juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Juin 2015

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, ZATTARA Dominique.

POUVOIRS : ALBERTINI Paule à GIUDICELLI Isabelle, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, LORENZI Vincent à MORDICONI Jean-Thomas, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ZATTARA Dominique, SOLET Anne-Marie à ALBERTINI Josepha, ZAMBONI Jean-Baptiste à Ciavaldini Anne-Marie

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Patrick,

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

30-06-15-2 Objet : Demande d'intervention ADAL 2B

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet consistant à débroussailler le sentier qui part de Crucetta-Murmurana et atteint le village au lieu-dit ancien couvent Saint François, pourrait se réaliser en partenariat avec l'association ADAL 2B.

Certaines communes ont déjà eu l'occasion d'employer les services, à titre gracieux, de cette association qui est un tremplin pour les personnes en insertion professionnelle, par le développement et l'entretien du territoire.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'association ADAL 2B dans le cadre de cette action.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- de demander l'intervention de l'association ADAL 2B, à titre gracieux
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

VOTE : Unanimité

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 30 juin 2015


Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Représentés : 7

Votants : 21

L'an deux mille quinze

Le trente juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Juin 2015

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, ZATTARA Dominique.

POUVOIRS : ALBERTINI Paule à GIUDICELLI Isabelle, FRANCONERI Suzanne à MONTI François, LORENZI Vincent à MORDICONI Jean-Thomas, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ZATTARA Dominique, SOLET Anne-Marie à ALBERTINI Josepha, ZAMBONI Jean-Baptiste à Ciavaldini Anne-Marie

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Patrick,

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

30-06-15-3-Objet : Adoption convention de mise à disposition d'un agent de la CTC pour le suivi technique de la construction du musée et du parc archéologique de Mariana

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition d'un agent de la C.T.C pour le suivi technique de la construction du musée.

L'année 2015 marque un tournant décisif dans la création du musée archéologique de Mariana et de son parc archéologique avec le lancement des appels d'offres prévu pour la fin du mois de mai et un démarrage des travaux en début d'année 2016.

Ce moment clé dans la mise en place d'un établissement culturel d'une telle ampleur demande un suivi technique quotidien, ainsi qu'une coordination entre les différents acteurs, de la part de la maîtrise d'ouvrage.

La Commune de Lucciana souhaiterait donc solliciter la CTC pour la mise à disposition de Monsieur Patrick Robin, ingénieur bâtiment, service des bâtiments publics de la CTC, afin d'assurer le suivi et la bonne conduite du projet musée dès l'année 2015.

Il convient à présent, afin de formaliser cette mise à disposition, d'adopter la convention ci-annexée.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- d'adopter le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la CTC pour le suivi technique de la construction du musée et du parc archéologique de Mariana, ci-annexé
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

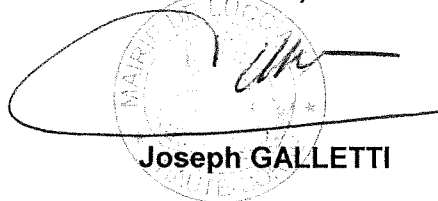
VOTE :

Pour : 17
Contre : 4
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 30 juin 2015

Le Maire,



Joseph GALLETI